

Le diaconat permanent 50 ans après Vatican II

Intervention de Mgr Christophe DUFOUR

Miramas le samedi 25 octobre 2014

Pendant trois années, nous commémorons les 50 ans du concile Vatican II ouvert le 11 octobre 1962 par le pape Jean XXIII et conclu le 8 décembre 1965 par le pape Paul VI. Le 21 novembre 1964 était promulgué la constitution dogmatique *Lumen Gentium* par lequel était rétabli dans l'Église latine le diaconat comme « *degré distinct et permanent de la hiérarchie* ». On me demande aujourd'hui, 50 ans après, de partager ma réflexion sur la question qui était posée au théologien Bernard Sesboué à l'occasion des 40 ans : « *Le diaconat a-t-il vraiment trouvé ses marques dans l'Église ?* » Je n'ai pas la science du théologien savant qu'est Bernard Sesboué, mais c'est avec l'expérience du pasteur éclairé par la théologie de l'Église que j'essaierai de répondre à cette même question. Je reprendrai le plan de Bernard Sesboué :

- Il me semble que oui
- Sed contra
- Je réponds qu'il faut dire...

PREAMBULE

Rappelons les jalons posés par le Magistère de l'Église catholique depuis 50 ans.

Vatican II

Lumen Gentium 29 : « *Le diaconat pourra à l'avenir être rétabli (restitui) comme degré distinct et permanent de la hiérarchie* ».

Ad Gentes 16 : « *Là où les Conférences épiscopales le jugeront opportun, l'ordre du diaconat devra être rétabli (restauretur) comme état de vie permanent, selon les dispositions de la Constitution sur l'Église* ».

Orientalium Ecclesiarum 17 : « *Ce saint Concile souhaite que l'institution du diaconat permanent soit rétablie (instauretur), là où elle serait tombée en désuétude* ».

Dei Verbum 25 : « *Il est nécessaire que... les diacres... s'attachent aux Écritures par une lecture assidue et une étude soigneuse...* ».

Christus Dominus 15 (sur la charge pastorale des évêques) : « *Les évêques jouissent de la plénitude du sacrement de l'ordre ; c'est d'eux que, dans l'exercice de leur pouvoir, dépendent les prêtres et les diacres : les premiers ont été, eux aussi consacrés véritables prêtres du Nouveau Testament pour être de prudents collaborateurs de l'ordre épiscopal ; les seconds, ordonnés en vue du ministère, servent le peuple de Dieu en communion avec les prêtres et son presbyterium* ».

Les papes

Motu Proprio Sacrum diaconatus ordinem (1967).

Motu Proprio Ad Pascendum (1972)

Motu Proprio Omnium in mentum (2009) : correction par le pape Benoît XVI d'un article du droit canonique de 1983

Congrégations romaines

Congrégation Education Catholique et pour le Clergé : « *Les diacres permanents – Directoire et normes* » (publié aux éditions Centurion/Cerf, 1998).

En France

En 1966 la Conférence des évêques de France écrit à Rome pour demander le rétablissement du diaconat permanent.

En 1967, à leur assemblée de Lourdes, les évêques préconisent d'ordonner des diacres en vue d'un apostolat missionnaire...

En 1970, au moment de la première ordination diaconale, la Commission épiscopale du clergé et des séminaires publie une note qui explicite les orientations missionnaires données au ministère diaconal.

I- QUEL VISAGE DU DIACONAT AUJOURD'HUI ?

A la question « Le diaconat a-t-il trouvé ses marques ? » **Bernard Sesboué** commence par donner des arguments pour dire qu'il semble que oui. Je les reprends.

- Le nombre : En 2000, 1499. En 2010, 2420. (prêtres diocésains en 2000 : 25 353, en 2010 : 14 112). Et dans le monde : 20 000 en 2001, 41 000 en 2011.
- Nouveau visage d'Eglise : en particulier la figure d'hommes mariés qui célèbrent baptêmes et mariages et sont engagés dans la pastorale aux côtés des prêtres.
- Qualité des services rendus.

Pour ma part, je contemple **les fruits de ce nouveau ministère ordonné** dans l'Eglise. En 4 mots :

- **Proximité** : Les diacres sont appelés au sein du peuple de Dieu, ils sortent du terrain de la vie ordinaire (couple et famille, profession, engagements associatifs), ils ont été reconnus dans leurs qualités humaines et chrétiennes. Tout cela les rend naturellement proches des gens, et les gens le reconnaissent. Comparaison avec les prêtres : le plus souvent appelés dans leur jeunesse (même si on constate ici une évolution), et par définition, même s'ils sont tout à tous et doivent eux aussi se faire

proches des gens pour une fécondité de leur ministère, ils sont aussi « mis par part ». Par cette proximité, les diacres ont un langage concret, par exemple dans leurs homélies ; ils vivent au cœur du monde.

- **Sortie missionnaire** : c'est la vocation des fidèles laïcs de vivre leur témoignage au cœur du monde, et le concile Vatican II le rappelle vigoureusement, le pape François avec une nouvelle insistance. Les diacres sont des clercs. Dans cet appel à une nouvelle sortie missionnaire, les diacres sont en tête, à la fois par leur vocation propre qui ne les retire pas du milieu où ils vivent, mais aussi, au nom de l'ordination, pour rappeler aux fidèles laïcs leur vocation apostolique au cœur de la cité séculière.
- **Engagement à vie** : l'engagement des baptisés-confirmés est aussi un engagement à vie (le « caractère »), mais nous savons combien il est souvent en sommeil. Les diacres tiennent leur engagement, et l'évêque peut compter sur eux. Ils tiennent aussi l'engagement de leur mariage, et c'est un témoignage.
- **Fraternité** : les diacres cultivent entre eux une vraie fraternité ; bien souvent leurs épouses y sont associées. Voilà qui donne un visage au diaconat permanent au sein d'une Eglise diocésaine.

Tels sont les fruits...

II- QUELQUES QUESTIONS... SED CONTRA

Notons d'abord quelques **ambiguïtés des arguments de Bernard Sesboué** pour dire qu'il semble que oui.

Le nombre : bientôt plus de diacres que de prêtres en France ? Le visage du diaconat au prix de l'effacement du prêtre ? Il y a un risque.

Hommes mariés, un nouveau visage : mais selon une enquête en Belgique, seuls 3% des diacres affirment qu'ils préféreraient rester diacres si on leur donnait la possibilité d'être ordonnés prêtres (54% oui ; 43% sans réponse). Oui il y a un risque, le même qui a voué le diaconat à sa disparition au Moyen Age, le risque que le diaconat perde son identité propre.

Et enfin la **qualité des services**, Sesboué note aussi la variété. Qui dit variété est une richesse, mais aussi manque de visibilité du visage propre au diaconat permanent, que l'on peut confondre tantôt avec la vocation des fidèles laïcs, tantôt avec la figure du prêtre lorsque l'on voit que les tâches confiées aux diacres sont de plus en plus celles confiées aux prêtres.

La question est posée : le diaconat a-t-il trouvé ses marques ?

III- ET SI L'ON REVIENT AUX SOURCES (ECRITURE ET TRADITION)

Bernard Sesboué en regarde trois. Il en conclut que « *le rétablissement du diaconat permanent n'est pas assis sur ces données qui sont selon lui primordiales* ».

Voici ces trois sources (traduction liturgique officielle pour les citations bibliques) :

Actes 6,2 : « *Il n'est pas bon que nous délaissions la parole de Dieu pour servir (diaconein) aux tables* ».

Jean 13,14 : « *Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi, vous devez vous laver les pieds les uns aux autres* ». Jésus poursuit au verset 16 (que Sesboué ne cite pas) : « *Un serviteur (doulos) n'est pas plus grand que son maître* ».

Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome n° 8 (mort vers 235) : « *Le diacre est ordonné non au sacerdoce, mais au service (de l'évêque) pour faire ce que celui-ci indique* ».

Selon Sesboué, ces sources disent clairement la distinction des ministères entre sacerdoce et diaconat : le diaconat est du côté du service, le diacre est un serviteur. Act 6,2 est clairement l'institution du diaconat ; d'ailleurs Irénée de Lyon (130-208) est le premier à nommer « diacres » les Sept. Il est vrai que le diaconos est un mot commun et peut désigner toutes sortes de services. Il est vrai aussi que Luc nous déroute lorsqu'il témoigne de l'activité de deux des Sept, Etienne qui catéchise et Philippe qui prêche et baptise. Mais il demeure clair que le verbe diaconein désigne la mission du Christ comme Serviteur.

Clément de Rome aux Corinthiens (1^{er} siècle) : Les Apôtres ont reçu l'Évangile, ils sont partis le prêcher dans les campagnes et les villes, et ils faisaient des évêques et des diacres, selon ce qui est écrit.

Polycarpe (1^{er} siècle) : « *Que les diacres marchent dans la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur (diaconos) de tous* ».

Didaché (avant 130) : « *Choisissez-vous des évêques et des diacres dignes du Seigneur, hommes doux, désintéressés, véridiques et sûrs* » ; les diacres sont des serviteurs susceptibles de remplir diverses fonctions, en particulier les œuvres de charité.

Ignace d'Antioche (mort vers 107) : il distingue l'évêque, les presbytres et les diacres, mais ne dit rien des diacres.

Justin (mort vers 165) : le rôle des diacres dans la célébration de l'eucharistie ; « *ils donnent à chacun des assistants d'avoir part au pain et au vin mélangé d'eau sur lesquels a été dite la prière de l'action de grâces, et ils en portent aux absents* ». C'est le président de l'assemblée (presbytre ou évêque) qui prononce la prière d'action de grâces (prière eucharistique).

Concile d'Arles (314) : « *Pour les diacres de la ville dont nous avons appris qu'en beaucoup de lieux, ils offrent le sacrifice, il a été décidé que cela ne doit absolument pas se faire* » (canon 16). « *Pour les diacres de la Ville, qu'ils n'aient pas tant de prétentions, mais qu'ils observent le respect dû aux prêtres, de manière à ne rien faire de tel à leur insu* » (canon 18). « *Pour les prêtres et les diacres qui souvent quittent les lieux où ils ont été ordonnés pour aller se fixer ailleurs, il a été décidé qu'ils aient à exercer leur ministère dans leurs lieux à eux* » (canon 21). Les questions de 314 demeurent actuelles en 2014, en particulier la présidence de l'Eucharistie et l'incardination. Présents au concile : 32 évêques, 16 prêtres, 26 diacres, 2 lecteurs, 8 exorcistes.

Concile de Nicée (325) : interdit aux diacres de s'asseoir parmi les prêtres et de leur distribuer l'eucharistie.

Pour conclure : d'après les sources, le diaconat est un ministère apostolique caractérisé par un envoi en mission par les apôtres et signifié par l'imposition des mains. Il est distinct du ministère confié par le Christ aux apôtres dont les successeurs ont été appelés évêques. Selon le témoignage des pères apostoliques (1^{er} et 2^{ème} siècles), le ministère des diacres est caractérisé par le service, et il est bien distinct de celui des presbytres, « *assesseurs de l'évêque* » (Didascalie, 3^{ème} siècle). Saint Cyprien (200-258) : « *Les diacres ne doivent pas oublier que le Seigneur lui-même a choisi les Apôtres, c'est-à-dire les évêques et les chefs de l'Eglise, tandis que les diacres, ce sont les Apôtres qui après l'Ascension du Seigneur les ont institué pour être les ministres de leur épiscopat et de l'Eglise* ». Dès le 4^{ème} siècle, les conciles ont été vigilants pour maintenir cette différence, et les théologiens (Hippolyte de Rome) donnent un statut théologique et juridique au diacre dans l'Eglise : ils sont « *ordinati* » (et non « *instituti* ») par l'imposition des mains de l'évêque.

Quel visage du diacre ?

- Deux tâches principales dans sa mission : le service de la charité et l'administration de l'Eglise.
- Service de la liturgie, à une place bien déterminée.
- Service de la parole : homélie et catéchèse (on ne parle pas encore d'animation de groupes bibliques).
- Le diacre est populaire ; c'est souvent à lui que les gens se confient et par lui qu'ils font passer leur message à l'évêque.
- On note rapidement une tension avec les presbytres.

La commission théologique internationale conclut ainsi : « *Le 4^{ème} siècle est l'aboutissement d'un long processus qui a conduit à reconnaître le diaconat comme un degré de la hiérarchie ecclésiale, ... avec un rôle bien défini. Lié à la mission et à la personne de l'évêque, ce rôle englobait trois tâches :*

- *Le service liturgique,*
- *Le service de prêcher l'Evangile et d'enseigner la catéchèse,*
- *Ainsi qu'une vaste activité sociale concernant les œuvres de charité et une activité administrative selon les directives de l'évêque* ».

Et la CTI ajoute : « A partir du 5^{ème} siècle, les diacres vont se définir de plus en plus explicitement par leurs attributions liturgiques et entrer en conflit avec les presbytres ». Jusqu'à entraîner leur disparition. Ce qui fait dire à Bernard Sesboué que le diaconat n'a pas encore trouvé aujourd'hui son centre de gravité.

IV- LE DIACONAT A-T-IL TROUVE SES MARQUES ?

Sesboué répond qu'il faut dire non. Pour 5 raisons :

- Une raison de durée : 50 ans pour 1000 ans d'interruption !
- Une hésitation sur le centre de gravité du ministère diaconal : entre un ministère de charité dans l'Eglise et dans le monde et un ministère pastoral (code de droit canonique 1983 can 1008 et 1009, corrigés par Benoît XVI en 2009).
- Le risque de confusion entre sacrement de l'ordre et sacerdoce, et le risque d'assimilation des tâches du diaconat à celles du presbytérat.
- L'émergence de laïcs envoyés en mission par l'évêque : nécessité d'une clarification et d'un discernement pour ne pas le confondre avec le ministère de diacre.
- Le lien entre le sacrement de mariage et celui du diaconat (sur ce point, il serait intéressant d'interroger les Eglises d'Orient)

Ma réponse

Rappelons d'abord la finalité ultime de l'Eglise instituée par le Christ : que la parole du Christ soit proclamée par toute la terre, tout l'univers. « *L'Eglise n'existe que pour évangéliser* » (Paul VI).

Cette mission est donnée par le Christ à chaque baptisé qui la vivra personnellement ou communautairement en Eglise. Chaque baptisé est « *prêtre, prophète et roi* » (Vatican II).

Nous aurions pu en rester là. C'est ce qu'a tenté de faire Calvin dans sa réforme de l'Eglise, et que poursuit aujourd'hui le darbyisme revenu à un calvinisme pur (deux communautés darbystes à Aix, communautés sans pasteur).

Mais le témoignage des Ecritures et de la Tradition montre que dès l'origine du christianisme, l'Eglise a pris un visage.

Témoignage des Ecritures : d'une part, le Christ a institué les Douze parmi ses disciples ; d'autre part, les Douze ont institué les Sept parmi les premiers chrétiens. Nous pourrions appeler cela un ordonnancement de l'Eglise, à la fois pour répondre aux besoins de la mission, et pour dire le mystère de l'Eglise qui porte le Christ. C'est le sens du sacrement de l'ordre institué par l'Eglise.

Témoignage de la Tradition : très rapidement, trois ministères, évêques, prêtres et diacres qui, avec les fidèles laïcs forment l'Église, sacrement du salut.

Venons-en à la question : Le diaconat a-t-il trouvé ses marques ?

Le diaconat : une nouveauté

- Un don de l'Esprit, par l'imposition des mains des apôtres et la prière de l'Église : les diacres sont donnés par Dieu à l'Église pour sa mission. Ils sont plus particulièrement donnés aux apôtres et à leurs successeurs, les évêques et les prêtres.
- Un champ d'appels nouveaux : des hommes mariés, appelés par l'Église au sein du peuple de Dieu. On élargit le champ d'appel pour le ministère apostolique.
- Un ministère, des charismes : il n'a qu'un seul ministère diaconal reçu des apôtres, dont nous essaierons de préciser ce qu'il a de spécifique, mais ce ministère se déploie dans des charismes divers et donc des tâches diversifiées. Cette diversité est manifeste dès l'origine ; en témoignent les diacres Etienne et Philippe qui ont reçu un réel charisme pour la Parole (on ne les voit pas au service des tables pour lequel ils avaient été appelés).

Les marques du diaconat permanent

- Le sacrement de l'ordre : ce qui le distingue du fidèle laïc ; le diacre est un « clerc », un « ministre sacré », un « ministre ordonné » (selon la distinction entre les ministères qui dérivent du sacrement de l'Ordre et les ministères qui dérivent des sacrements de Baptême et de Confirmation, Jean-Paul II dans *Christifideles* 23). Tout sacrement est signe visible d'un mystère invisible. Le ministre ordonné est signe visible du visage invisible du Christ. Quel visage du Christ le diacre rend-il visible ? Le baptême configure au Fils, icône du Père. L'évêque et le prêtre rendent visible le Christ Tête de l'Église, celui qui préside l'Église. Le diacre rend visible le Christ Serviteur (texte de référence : le lavement des pieds). Tout baptisé, y compris l'évêque et le prêtre, est appelé à rendre visible le Christ qui se fait serviteur, qui refait le geste de l'esclave et s'abaisse aux pieds du plus petit, signifiant le mystère de son abaissement dans l'incarnation. Mais au sein de l'Église, le diacre est ordonné à ce mystère. Et il l'est à vie, ce qui le caractérise, lui donne ce que l'Église appelle un « caractère ». En vue du service, et non du sacerdoce (ceci serait à interpréter en référence à la distinction sacerdoce ministériel et sacerdoce commun).
- Le service. A l'origine, le service des tables pour que les apôtres puissent être au service de la Parole. Tous les textes de la Tradition – et aussi l'Écriture (le diacre Philippe) – parlent d'un triple service : service de la Parole, de la liturgie et de la

charité (correspondant aux trois munera, docendi, sanctificandi, regendi). La marque du diaconat est clairement celle du service, tandis que la présidence de la communauté est la marque du pasteur, évêque ou prêtre. Mais le diacre rappelle aux baptisés, aux prêtres et aux évêques qu'ils sont avant tout, au sein de l'Eglise et aux yeux du monde, des serviteurs, des serviteurs « quelconques » qui ne font que leur devoir.

- Les tâches : elles sont larges, diverses, et définies par quelques règles. Ce qui caractérise le diaconat, c'est qu'aucune ne lui est spécifique. Le diaconat, justement parce que sa marque est le service, n'est pas caractérisé par ce qu'on appelle en théologie les « potestates », les pouvoirs. Les tâches sont définies par le droit, et distinguent le diacre de l'évêque et du prêtre d'une part, du fidèle laïc d'autre part.

Quelques exemples : la prière eucharistique sur les offrandes, le pardon des péchés (y compris l'onction des malades), sont les marques du ministère presbytéral, l'ordination et la confirmation étant les marques du ministère épiscopal.

CONCLUSION

Je partage tout-à-fait le signal que donne Bernard Sesboué pour que ne se répète pas la confusion qui a conduit à la disparition du diaconat permanent dans l'Eglise. Confusion dont une certaine rivalité entre prêtres et diacres est le symptôme. Voilà pourquoi, avec lui, je reviendrai aux trois textes fondateurs qui disent clairement la marque du diaconat : le service.

Mais je ne partage pas sa crainte que la marque du diaconat se dilue dans une trop grande diversité de tâches. Le diaconat est né pour répondre aux besoins de la mission de l'Eglise. Nous avons vu dans l'histoire des prêtres procéder à des ordinations sacerdotales ; cela n'empêche pas de dire que l'ordination est la marque de l'épiscopat. Nous avons vu dans l'histoire des fidèles laïcs célébrer des baptêmes ; cela n'empêche pas de dire que la célébration du baptême est la marque du ministère ordonné.

Cinquante ans, c'est encore un peu jeune ! L'Esprit Saint est aux commandes de l'Eglise, et il fait toutes choses nouvelles. Tel est le cœur de la foi de l'Eglise en ce qui concerne les ministères.

+ Christophe DUFOUR

Miramas le samedi 25 octobre 2014